

Programme de partenariats pour l'innovation en cybersanté (PPIC)

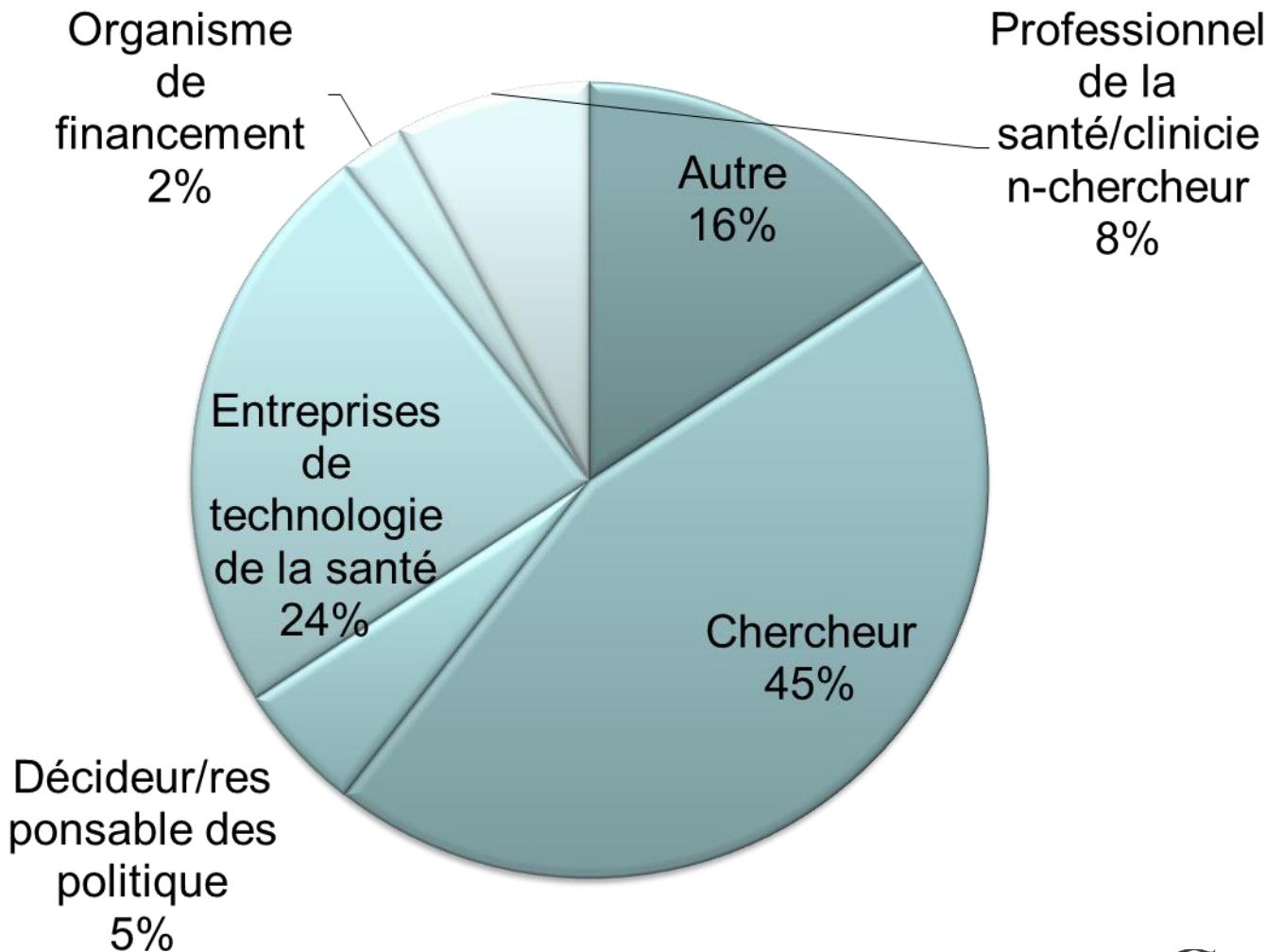
Renseignements généraux pour les candidats
au PPIC : communautés innovantes et
entreprises de l'industrie des technologies de
la santé

14 octobre 2014

Groupe d'experts

- Dr Yves Joanette
Directeur scientifique
Institut du vieillissement (IV) des IRSC
- Dre Robyn Tamblyn
Directrice scientifique
Institut des services et des politiques de la santé (ISPS) des IRSC
- Lisa Lemieux
Chef d'équipe
Exécution des programmes des IRSC

Répartition des participants



Ordre du jour du webinaire

- Qu'est-ce que l'initiative Innovations en cybersanté (IIC)?
- Qu'est-ce que le Programme de partenariats pour l'innovation en cybersanté (PPIC)?
- Quels sont les fonds disponibles?
- Quel est l'échéancier pour la présentation d'une demande?
- Quels sont les critères d'admissibilité?
- Quel est le processus d'évaluation?
- Quel soutien supplémentaire est offert?
- À qui dois-je m'adresser pour obtenir de plus amples renseignements?
- Questions et réponses

Innovations en cybersanté pour les soins de santé

- L'intégration de nouvelles technologies dans les soins de santé pourrait améliorer l'efficacité, la rentabilité et la qualité de la prestation de soins, de l'autonomisation et de l'éducation des patients, des résultats de traitements et de la sécurité des soins.
- Au-delà des bases électroniques d'archivage médical, les innovations de pointe en cybersanté mettent en valeur une technologie intégrée et avancée d'interconnectivité à tous les paliers.



La cybersanté au Canada

- Le Canada accuse du retard par rapport aux autres pays en ce qui concerne la mise au point et l'intégration d'innovations en cybersanté dans son système de santé.
- Difficultés à affronter pour améliorer la position du Canada
 - Investissement limité dans l'évaluation scientifique de haute qualité de nouvelles technologies
 - Non-concordance des conceptions de solutions en technologie de la santé avec les problèmes cliniques cernés par les fournisseurs de soins de santé et les patients
 - Manque d'accès pour l'industrie à des milieux appropriés de soins de santé pour l'élaboration et la mise à l'essai de technologies en contexte réel

Vision de la cybersanté pour le Canada

- **Concevoir, intégrer et évaluer** des innovations en cybersanté, en collaboration avec divers intervenants, lesquelles permettront d'**améliorer la rentabilité** des soins axés sur les patients et les populations au moyen d'une approche **scientifique intégrée** qui tient compte des implications éthiques, juridiques et sociales;
- **Améliorer la position concurrentielle du Canada** dans l'industrie des technologies d'information et de communication appliquées à la santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'initiative Innovations en cybersanté, consultez <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/47342.html>.

Programme de partenariats pour l'innovation en cybersanté (PPIC)

- Le **PPIC** est un programme de financement concerté visant à créer une nouvelle génération de solutions rentables en matière de soins de santé axés sur les patients et les populations.
- Le programme favorisera l'établissement de partenariats entre des **entreprises technologiques canadiennes** et des **« communautés innovantes »** dans la conception et l'intégration de solutions de cybersanté innovantes qui ajoutent de la valeur aux soins de santé en contexte réel.
- Par ces partenariats, le PPIC appuiera **des essais pratiques de ces nouvelles technologies de cybersanté dans les bancs d'essai de collectifs d'innovation** ayant la capacité de les intégrer à la prestation des soins de santé dans le monde réel (p. ex. hôpitaux, collectivités, conseils scolaires/établissements postsecondaires).

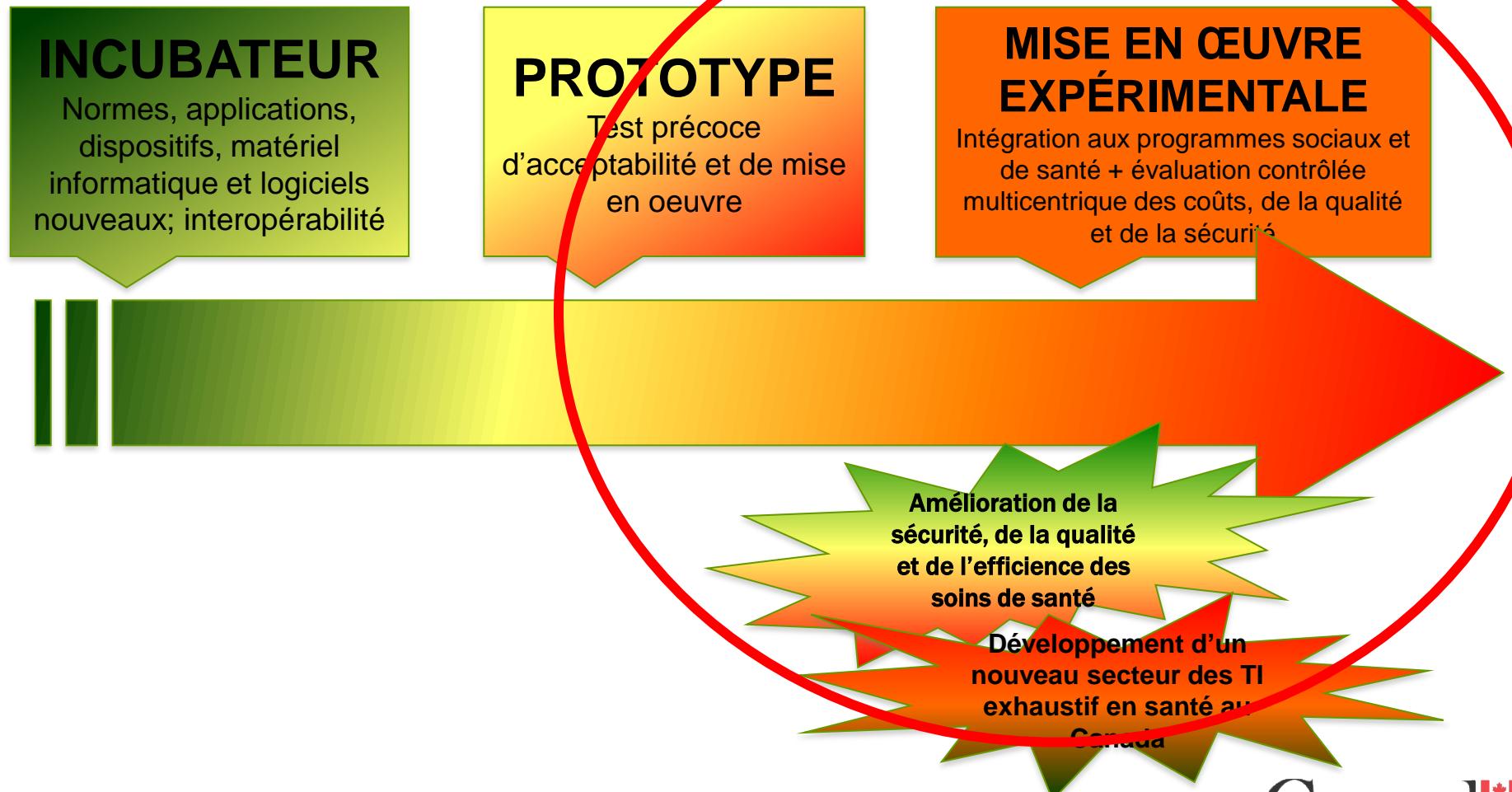
Objectifs du PPIC

Élaborer des solutions de cybersanté axées sur le patient, qui permettront d'améliorer les résultats cliniques et l'expérience des patients et de réduire les coûts des soins dans tout le continuum.

Promouvoir les partenariats entre les communautés innovantes et l'industrie pour la création commune de solutions de cybersanté et l'évaluation des avantages cliniques et économiques dans le contexte des soins cliniques et de la santé des populations.

Priorité du PPIC

Dernière étape du processus d'innovation



Qui sont les acteurs?

- Les **collectifs d'innovation** sont des organismes de santé locaux et régionaux ayant la capacité et le désir d'intégrer des innovations en cybersanté dans la prestation de services réels
 - un responsable scientifique (un chercheur indépendant);
 - un responsable clinique (professionnel de la prestation de soins de santé);
 - un décideur pour appuyer l'adoption et le déploiement;
 - des utilisateurs finaux comme des patients, des proches, des soignants et des professionnels de la santé;
 - une infrastructure de TI pour appuyer l'intégration des solutions en cybersanté.
- Des collectifs pourraient être établis dans des municipalités, des hôpitaux communautaires ou des réseaux de soins à domicile, des centres universitaires de santé, des régies régionales de la santé et des campus de collèges et d'universités.



Qui sont les acteurs?



- **Des entreprises canadiennes de technologie de la santé et des filiales étrangères dotées :**
 - d'une capacité de mettre au point ou d'adapter des produits pour tenir compte des secteurs prioritaires du PPIC;
 - d'une technologie distincte (PI) et d'un avantage concurrentiel manifeste;
 - d'objectifs définis attrayants sur le plan de l'expansion des affaires;
 - d'une solide équipe de direction qui cherche des partenaires stratégiques afin d'améliorer leurs produits.
- Le PPIC s'adresse, mais non exclusivement, aux PME.

Domaines prioritaires du PPIC

- Le PPIC s'attaquera aux lacunes et aux pratiques inefficentes au chapitre des soins dans deux domaines prioritaires :
 1. détection précoce des problèmes de santé mentale chez les jeunes (11-25 ans), et intervention rapide
 2. soutien aux personnes âgées ayant des besoins complexes, à leur domicile et dans leur collectivité
- *D'autres webinaires décriront plus largement ces deux secteurs prioritaires.*

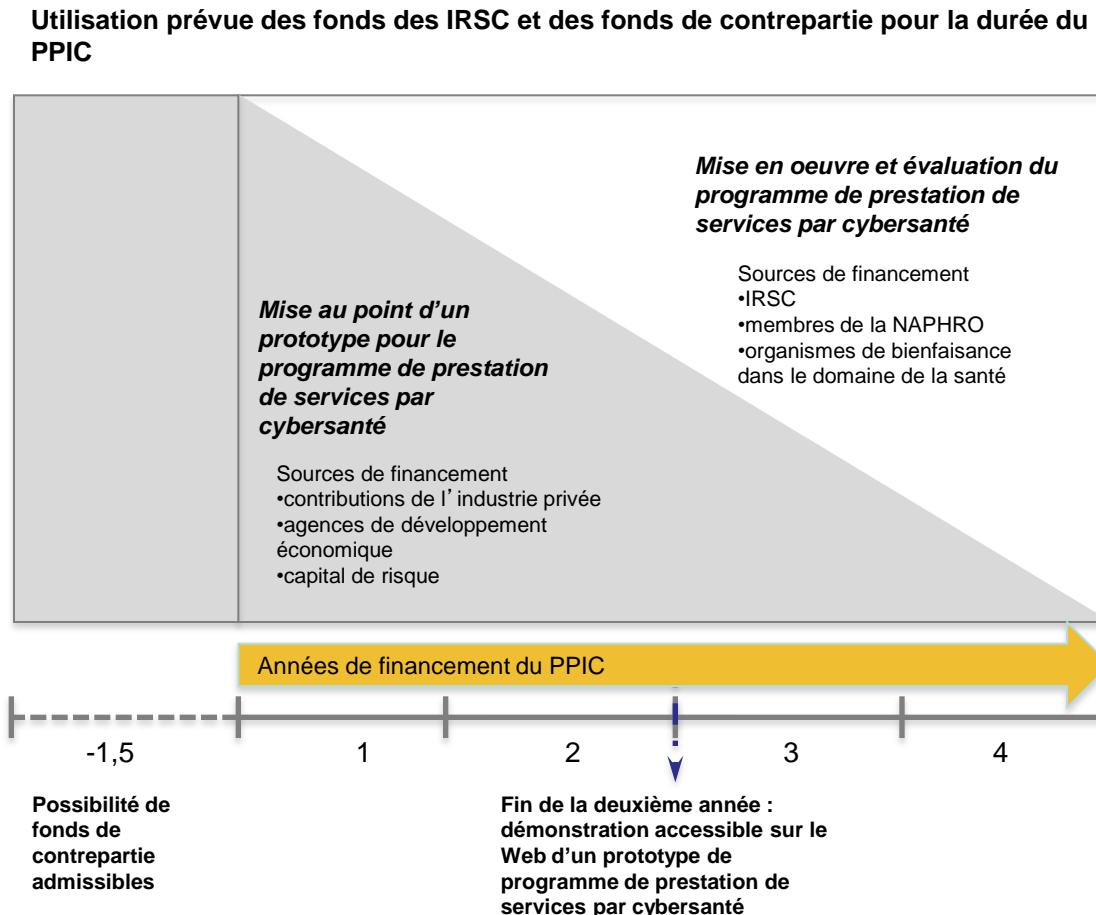


Quels sont les fonds disponibles?

- Les IRSC financeront des subventions allant jusqu'à 187 500 \$ par année sur quatre ans (maximum total de 1,5 M\$).
- Le montant total des IRSC disponible dans le cadre de cette possibilité de financement est de 12 000 000 \$.
 - Ce montant pourra augmenter si d'autres partenaires financiers décident d'y participer.
- Les candidats doivent obtenir un montant égal auprès de partenaires externes.
 - 50 % des fonds de contrepartie doivent provenir de partenaires de l'industrie
 - Les fonds de contrepartie restants peuvent provenir de l'industrie ou d'autres sources, comme des organismes de financement provinciaux, des agences de développement économique, des organismes de bienfaisance en santé et des sociétés de capital de risque.
 - *Remarque : les RCE, les CECR et les RCE-E ne sont pas admissibles.*

Financement de contrepartie : antidate de 18 mois

- Les fonds récoltés antérieurement pour la mise au point d'innovations sont jugés admissibles s'ils ont été dépensés dans les 18 mois précédant la date de libération des fonds du PPIC.
 - C'est-à-dire que les fonds de l'industrie utilisés auparavant dans la création du prototype de la technologie de cybersanté peuvent être dépensés aux stades initiaux du projet du PPIC.



Types de financement de contrepartie admissible de l'industrie

- Exemples de financement de contrepartie admissible
 - Contributions en espèces
 - Coûts de développement
 - Contributions venant de programmes de soutien industriel pour la conception de produits durant la période de financement du PPIC
 - Réduction du coût de la plateforme
 - Coûts de mise en oeuvre
 - Coûts de formation
 - Coûts d'entretien
 - Mises à jour
 - Mises au point
 - Participation au développement
 - Investissements dans la plateforme technologique
 - Investissements dans l'infrastructure nécessaire à l'intégration du produit

Échéancier de présentation d'une demande au PPIC

Étape	Point essentiel	Date limite
Ateliers sur les partenariats	<p>On organisera des ateliers régionaux visant à jumeler des communautés innovatrices potentielles avec des partenaires de l'industrie des technologies de la santé.</p> <p>http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/47342.html</p>	octobre 2014 - mars 2015
Webinaires instructifs	<p>Pour fournir de l'information aux candidats</p> <p>http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/47342.html</p>	septembre 2014 - janvier 2015
Date limite d' inscription	À des fins administratives seulement; nécessaire au recrutement des pairs évaluateurs	avril / mai 2015
Date limite de présentation de la demande détaillée	Présentation de la demande détaillée des candidats, en collaboration avec les partenaires financiers	juin 2015
Avis de décision	Résultats de l'évaluation par les pairs	septembre / octobre 2015
Date de début du financement	Date à laquelle les fonds pour le PPIC sont débloqués	octobre 2015

Critères d'admissibilité

1. Au moins un des candidats principaux désignés doit être affilié à un établissement admissible des IRSC à la date de présentation de la demande, et doit assumer un des rôles obligatoires suivants dans la direction de la communauté innovatrice :
 - un **responsable scientifique** (un chercheur indépendant);
 - un responsable clinique (un praticien de la santé);
 - un **décideur autorisé à engager la communauté innovante à participer à l'évaluation dans le cadre du PPIC**, qui serait responsable de l'adoption et de l'expansion des services offerts par cybersanté;
 - un **représentant des patients/familles**.
2. En plus des membres de la direction de la communauté innovante, **l'équipe doit désigner des utilisateurs finaux** comme des patients, des proches, des soignants et des professionnels de la santé (p. ex. infirmières, médecins, physiothérapeutes, ergothérapeutes, agents de traitement des cas, psychologues). (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#k4>)
3. Les candidats doivent obtenir des contributions de partenaires externes de valeur égale au montant investi par les IRSC dans la subvention (jusqu'à 750 000 \$ sur quatre ans).

Quels sont les critères d'évaluation?

- La qualité des demandes sera soumise à un processus d'évaluation structuré. Les demandes seront cotées en fonction des critères ci-dessous, et chaque section sera pondérée en conséquence.
 1. Intervention envisagée (1/3)
 2. Évaluation de l'innovation en cybersanté (1/3)
 3. Équipe (1/3)

Intervention envisagée

Critères
Pertinence de la population et des lacunes, des pratiques inefficientes et des défis ciblés par l'innovation en matière de cybersanté.
État de préparation de la technologie que l'on propose d'intégrer au prototype de l'innovation; la technologie devrait se situer au niveau de maturité technologique (NMT) 4 (avec justification)-5-6-7, au minimum, au moment du lancement du projet.
Probabilité d'amélioration des résultats cliniques pour les populations prioritaires visées par le programme de prestation des services par cybersanté à l'intérieur du système de santé canadien.
Probabilité que le programme de prestation des services par cybersanté soit plus rentable pour le système de santé canadien que les services traditionnels.
Efficacité des plans proposés pour s'associer aux utilisateurs finaux dans la conception du programme de prestation des services par cybersanté, et qualité de l'approche axée sur le patient proposée.
Qualité des plans de gestion du changement et de mise en œuvre pour le programme de prestation des services par cybersanté.
Possibilité d'expansion de l'intervention.
Qualité de l'approche pour surveiller et évaluer les questions éthiques et sociales et pour intervenir sur ces questions.
Utilité et valeur de l'innovation en matière de cybersanté telles qu'elles sont perçues par les patients dans un des domaines prioritaires.
Utilité et valeur de l'innovation en matière de cybersanté telles qu'elles sont perçues par les cliniciens associés à un des domaines prioritaires.



Évaluation de l'innovation en matière de cybersanté

Critères
Pertinence de la population et de la taille de l'échantillon.
Pertinence de la population témoin et des mesures de prévention des biais.
Qualité de la mesure des résultats et des interventions.
Pertinence des résultats mesurés pour les utilisateurs finaux.
Pertinence et qualité des mesures de prévention des biais pour optimiser la validité des résultats à l'interne.
Pertinence et qualité de l'approche de rentabilité de l'évaluation.
Pertinence et qualité de l'approche d'analyse et de prise en compte des facteurs liés au genre/sexe.
Inclusion d'éléments innovateurs dans l'évaluation qui permettront de mieux en comprendre les effets sur les utilisateurs finaux et d'améliorer sa valeur et sa transférabilité à d'autres contextes.

Équipe

Critères
Qualité et probabilité de succès du partenariat entre la communauté innovatrice et les partenaires de l'industrie des technologies de la santé.
Capacité des partenaires de l'industrie des technologies de la santé de livrer les solutions envisagées et de voir à l'expansion des interventions efficaces.
Capacité de la communauté innovatrice d'intégrer les solutions de cybersanté et de faciliter la gestion du changement, l'engagement des utilisateurs finaux (tenant compte des expériences et des succès antérieurs) et le soutien de la haute direction.
Capacité de l'équipe scientifique d'effectuer des évaluations de haute qualité tenant compte des expériences et des succès antérieurs.
Qualité de la direction formée des responsables scientifique et clinique, du représentant des patients/utilisateurs finaux et du décideur.
Compatibilité de l'environnement avec les activités proposées.
Disponibilité et accessibilité du personnel, des installations et de l'infrastructure nécessaires aux activités proposées.

Ateliers et webinaires

Ateliers

- Afin de favoriser les partenariats, des ateliers régionaux sont organisés partout au pays.
 - QC : 21 octobre, Québec
 - N.-B. : 28 octobre, Fredericton
- La date et le lieu des ateliers pour d'autres régions seront affichés sur le site Web de l'initiative Innovations en cybersanté.

<http://www.irsc-cihr.gc.ca/f/48620.html>

Webinaires

- D'autres webinaires instructifs seront tenus au cours de l'automne.
- 14 octobre : webinaire général en français
 - Pour d'autres dates et pour vous inscrire, rendez-vous à <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/48620.html>.

Renseignements

- Objectifs de recherche
 - **Hawa Kombian, ISPS des IRSC**
hkombian.ihspr@mcgill.ca
 - **Michelle Peel, IV des IRSC**
michelle.peel@cihr-irsc.gc.ca
- Lignes directrices des IRSC en matière de financement, façon de présenter une demande et évaluation par les pairs
 - **Lisa Lemieux**
Lisa.Lemieux@cihr-irsc.gc.ca

Soutien technique des IRSC

- Soutien technique de RechercheNet
 - 1-888-603-4178 ou 613-941-9080
 - support@researchnet-recherchenet.ca

Rappel

- Toutes les tâches doivent être désignées « terminées » pour que la demande finale puisse être présentée avec succès par RechercheNet.
- L'échéance est à 20 h, heure de l'Est, pour toutes les demandes présentées électroniquement par RechercheNet.
- Communiquez avec le personnel des IRSC si vous avez des questions.